

# La transition énergétique : 2020-2050 un avenir à bâtir, une voie à tracer



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 15/05/2012

Saisine liée : [LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 2020-2050 UN AVENIR À BÂTIR, UNE VOIE À TRACER](#)

Une nouvelle autosaisine de la section de l'environnement

Peuplé aujourd'hui de sept milliards d'individus, soit quatre fois plus qu'il y a un siècle, notre monde en comptera neuf milliards en 2050. De plus en plus demandées, certaines formes d'énergie vont aussi devenir de plus en plus rares du fait de l'épuisement des ressources. L'énergie sera donc de plus en plus coûteuse, quels que soient les scénarios et les mix imaginables. Les défis environnementaux, au premier rang desquels la lutte contre le changement climatique, impliquent de modifier rapidement notre modèle de développement, bouleversent l'ordre des enjeux et modifient leur perception par les peuples et leurs dirigeants.

Les conclusions de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), dans son rapport de 2011, font apparaître une nouvelle hausse des émissions de CO<sub>2</sub> en raison d'un rebond de 5 % de la demande d'énergie primaire en 2010, une détérioration de l'intensité énergétique globale pour la deuxième année consécutive, ainsi qu'une augmentation prévisible de la demande d'énergie de l'ordre d'un tiers entre 2010 et 2035. Selon l'AIE, tout US\$ non investi d'ici 2020 se traduira par un besoin d'investissement de 4,3 US\$ après 2020. Les tendances de progression de la demande à l'horizon 2030 décrites par l'OCDE en mars 2012 sont similaires, et soulignent son impact négatif sur le climat mondial, la stabilité des écosystèmes et la santé humaine.

L'Union européenne a adopté des objectifs volontaristes de lutte contre les émissions de GES. La France, dans le contexte de crise économique que subissent tous les pays européens, s'interroge : l'utilisation de nouvelles ressources (gaz et huiles de schistes...), ou le projet de sortie du nucléaire de certains pays (en particulier l'Allemagne), entrent dans le débat. Les derniers mois de 2011 et les premiers de 2012 ont été marqués par la publication de plusieurs rapports traitant de l'énergie, jusqu'à l'horizon 2050, et émanant d'organismes publics ou de comités *ad hoc*.

Ces différents rapports prennent en compte l'objectif d'une division par quatre ou par cinq des émissions de gaz à effet de serre des pays développés, inscrit dans la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique. D'autres

propositions sont venues enrichir le débat, comme celles de l'association Négawatt qui, à l'automne 2011, a présenté un nouveau scénario basé sur la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Tous conduisent à s'interroger sur les conditions d'une transition énergétique française réussie. Sa mise en place suppose, à toutes les échelles de décision du national au local :

*d'obtenir l'adhésion large de la société civile sur les modalités de la nécessaire évolution de notre modèle énergétique, les innovations à envisager, et les financements à mettre en oeuvre ;*

*de maîtriser la demande, de promouvoir la sobriété énergétique, de mieux consommer et d'accompagner cette évolution par celle de l'offre de produits et services : c'est tout l'enjeu de l'efficacité énergétique, sujet qu'examine la section des Affaires économiques. Les deux sections s'attacheront à coordonner leurs travaux sur ce thème ;*

*de diversifier le mix énergétique en combinant indépendance énergétique et sécurité d'approvisionnement, prospérité économique, enjeux environnementaux et lutte contre la précarité énergétique : toutes les sources existantes ou potentielles seront examinées en tant qu'elles peuvent contribuer à répondre à la demande, ce qui nécessite une évaluation rigoureuse de leurs contraintes et avantages respectifs sur les plans économique, environnemental, technologique et socioéconomique.*

Le projet d'avis, qui sera présenté en séance plénière à 8 janvier, s'attachera, après état des lieux, à proposer des recommandations concrètes qui soient le reflet des attentes et convictions des acteurs de la société civile représentés au CESE, et de nature à éclairer la décision publique.

[Suivre la préparation de l'avis](#)